Camp de jour
SEPT-ÎLES

Été 2022

# Guide du parent

CAMP DE JOUR MUNICIPAL CONFORME 2022
ACQ

VILLE DE SEPT-ÎLES

Cher parent,

C'est avec plaisir que nous vous présentons ce guide du parent, lequel vous informera sur les règles de fonctionnement du programme du Camp de jour de la Ville de Sept-Îles.

Avec l'important virage que nous prenons en regroupant tous les participants en un seul et même site, soit l'école Jean-du-Nord, il est important de bien lire le guide afin d'expliquer à votre enfant le déroulement de son été.

Notre équipe d'animation met tout en œuvre pour développer des activités amusantes et stimulantes, afin de leur faire vivre un été magique!

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et espérons que cet outil répondra à vos interrogations.

Nous restons disponibles pour répondre à vos questions. Vous trouverez d'ailleurs les coordonnées pour nous joindre en page 23 de ce guide. Nous vous invitons également à vous abonner à la page Facebook Camp de jour – Ville de Sept-Îles pour recevoir l'horaire de votre enfant, les programmations d'activités et diverses informations pertinentes tout au long de l'été.

Bonne lecture!

## Le camp de jour de la ville de Sept-Îles c'est :

- Une équipe de 55 moniteurs et accompagnateurs des plus dynamiques, encadrée par des moniteurs en chef et des responsables (techniciennes en loisirs)
- Des journées thématiques et des jeux variés dans les domaines des arts, des sports, des sciences; etc.
- Un programme d'accompagnement permettant aux enfants avec des besoins particuliers de profiter pleinement de leur été
- Une accréditation au cadre de référence pour les camps de jour municipaux de l'Association des camps du Québec, et ce, depuis 2016.

## Mission

Afin de rendre accessible une offre de loisir variée, le camp de jour offre une programmation et des services d'animation diversifiés permettant à la clientèle de 5 à 12 ans de participer à des activités estivales de groupe se déroulant dans un environnement sécuritaire et de qualité, le tout dans le respect des différences.

## Formation des moniteurs

Tous nos moniteurs suivent une formation de quarante (40) heures donnée par nos responsables, en plus d'une formation en premiers soins d'une durée de huit (8) heures, dispensée par une instance accréditée. Ainsi, nos moniteurs sont bien outillés pour faire vivre un été fabuleux à vos enfants.

## Équipe 2022

Responsables du camp de jour (techniciennes en loisirs)

- Annie Thibault
- Marie-Hélène Ménard

Monitrices en chef

- Rafaële Desbiens
- Emilia Viegas
- Annabelle Couture
- Laurianne Dupont Richard

Moniteur en chef (service d'accompagnement « les Hérissons »)

- Simon Volpy

## Lieu du camp de jour

La Ville de Sept-Îles offre le service du camp de jour à l'école Jean-du-Nord, située au 110 rue Comeau.

## Groupes et ratio

Les groupes sont créés par le système Sport Plus en fonction de l'âge des participants. Les enfants sont donc assurés d'être jumelés avec des jeunes de leurs âges.

Le ratio d'encadrement varie entre 10 et 15 enfants par moniteur; soit le ratio recommandé par l'Association des camps du Québec.

## Horaire de l'été

Les activités se déroulent du **lundi 4 juillet au jeudi 11 août 2022**.

- Du lundi au jeudi
- Camp de jour : de 8 h 30 à 16 h
- Service de surveillance* - matin : 7 h 30 à 8 h 30
- Service de surveillance* - soir : 16 h à 16 h 45

*Enfants inscrits au service seulement

À noter :

- ✓ Il n'y a pas de camp de jour le vendredi.
- ✓ Tous les jeunes dînent sur place avec leur groupe.

**Lunch froid seulement**

| Journée type au camp de jour | |
|---|---|
| Entre 7 h 30 et 8 h 30 | Service de surveillance*<br>Jeux en ateliers libres |
| 8 h 30 à 11 h 30 | Début du camp de jour, rassemblement, prise de présences, animation et collation |
| Entre 11 h 30 et 12 h 30 | Période de dîner, jeux calmes |
| 12 h 30 à 16 h | Rassemblement, prise de présences, animation et collation |
| 16 h | Fin du camp de jour |
| Entre 16 h et 16 h 45 | Service de surveillance* |

## Service de surveillance

Le service est offert par l'équipe des moniteurs du Camp de jour de la Ville de Sept-Îles.

Les enfants participent à des ateliers libres et/ou dirigés par les moniteurs (jeux sportifs, dessin, jeux de société, lecture, etc.).

Pour pouvoir bénéficier de ce service, votre enfant doit être inscrit.

## Service d'accompagnement

Nous offrons un accompagnement adapté aux enfants qui ont des besoins particuliers (trouble du spectre de l'autisme, déficience intellectuelle, handicap physique, etc.) afin de faciliter leur participation aux activités du camp de jour.

Une équipe composée d'un moniteur-chef et de moniteurs accompagnateurs s'assure en tout temps du bien-être des jeunes et permet à ceux-ci de vivre une intégration des plus significatives dans le cadre du camp de jour. Les moniteurs favorisent la participation des jeunes aux activités organisées dans les différents groupes d'âge.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le document explicatif sur le service d'accompagnement « Les Hérissons ».

## Les activités

Le choix des activités qui composent la programmation est laissé à notre dynamique et créative à équipe de moniteurs (jeux de groupe, sports, ateliers culinaires, bricolages, expériences scientifiques, jeux d'eau, etc.).

De plus, à partir de la 2e semaine, et ce, à toutes les semaines, tous les groupes iront à la piscine du Centre socio-récréatif et participeront à des activités de grands groupes.

Les parents et/ou tuteurs sont invités à s'abonner à la page Facebook du camp de jour afin de connaître les activités qui seront publiées à chaque semaine.

Camp de jour - Ville de Sept-Îles

## Piscine

Afin d'assurer la sécurité des jeunes, chaque enfant doit passer un test de nage. Le test a pour but de vérifier les aptitudes de l'enfant et vise à déterminer s'il doit porter une veste de flottaison individuelle (VFI) lors des périodes de baignade au camp de jour. La décision relève des sauveteurs et est sans appel.

Tous les enfants de 5 à 7 ans doivent obligatoirement porter une veste de flottaison individuelle (VFI). Celle-ci est fournie par la Ville de Sept-Îles.

Pour établir le niveau de nage de l'enfant, nous utilisons un système de bracelet :

**Rouge** : l'enfant doit rester dans le peu profond avec un VFI

**Jaune** : l'enfant doit rester dans le peu profond, mais sans VFI

**Vert** : l'enfant peut se baigner partout et sans VFI

Afin de faciliter l'activité à la piscine, vous pouvez expliquer le fonctionnement à votre enfant. Ça facilitera le travail de nos moniteurs.

## Arrivées et départs – fonctionnement

### Arrivée

- L'arrivée de **l'enfant qui fréquente le service de surveillance** doit se faire entre **7 h 30 et 8 h 20**.

À noter que seuls les jeunes et le personnel du camp de jour sont autorisés à circuler sur le site. Les parents ne sont pas admis à l'intérieur de l'école.

Aucun enfant ne doit être seul sur le site avant 7 h 30

L'enfant doit aller s'identifier aux moniteurs « Sauterelles ». Les parents et/ou tuteurs peuvent les accompagner à la table

Les moniteurs « Sauterelles » auront une liste des jeunes inscrits et vérifieront que seuls les enfants inscrits sont admis.

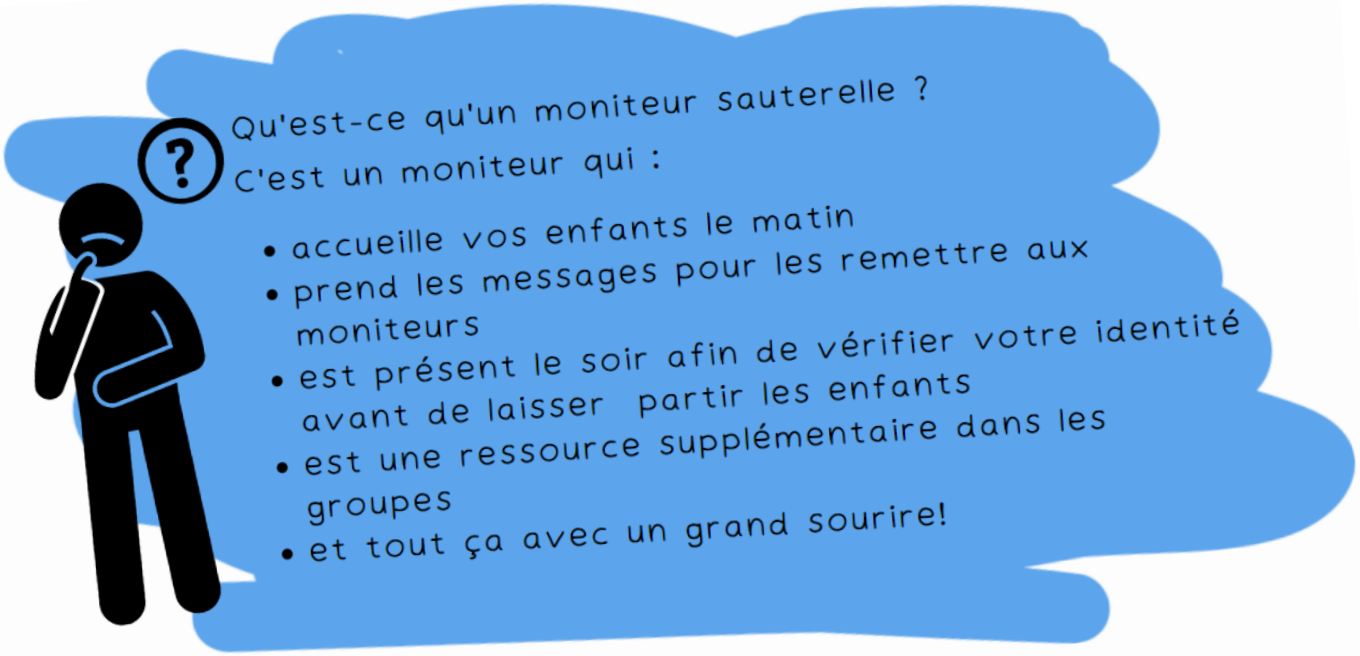

Lieu d'accueil avec les moniteurs «Sauterelles»

Entrée pour les enfants

➢ Les **enfants qui ne fréquentent pas le service de surveillance** doivent arriver **seulement à compter de 8 h 20**.

S'il fait beau, le lieu de rassemblement se fait sur le terrain de football par groupe d'âge.

S'il pleut, le lieu de rassemblement se fait à l'intérieur.

**Consignes pour tous :**

- Les parents et/ou tuteurs doivent déposer leur enfant devant le bloc sportif de Jean-du-Nord.
- Un moniteur de chaque groupe sera à l'intérieur pour accueillir les jeunes chaque lundi afin de bien les diriger dans leur local.
- Tous les locaux utilisés par le camp de jour seront situés dans la même section de l'école au 2e étage.

## Zone de débarcadère

Lorsque vous viendrez porter ou chercher votre enfant au camp de jour, nous vous demandons d'utiliser le débarcadère (stationnement) qui se situe à l'avant du bloc sportif de l'école Jean-du-Nord.

Afin de faciliter la circulation et favoriser la sécurité de tous, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes:

- Rouler lentement, maximum 10 km/h puisque plusieurs piétons circuleront dans cette zone.
- Stationner votre véhicule du côté droit ou gauche afin de laisser le centre libre pour la circulation des automobiles.
- Assurez-vous de garder votre enfant près de vous et de marcher (et non courir) entre les voitures. Soyez le plus visibles possible. Expliquez les règles de sécurité à votre enfant.
- Lorsque vous aurez déposé votre enfant, sortez de la zone de débarcadère par la sortie située du côté de la rue Smith. .

Merci de respecter les règles de fonctionnement afin d'assurer la sécurité de tous.

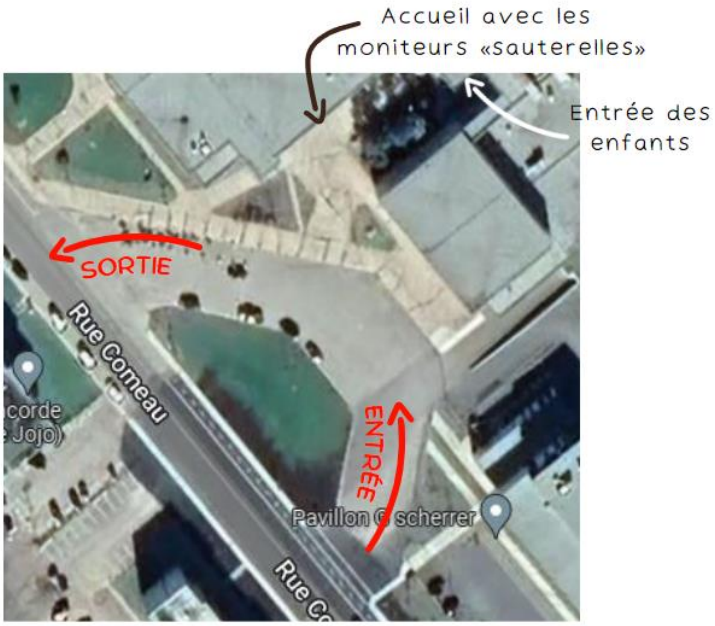

## Départ

➢ **L'enfant <u>qui ne va pas</u> au service de surveillance :**
L'enfant qui quitte seul, à pied ou à vélo est autorisé à quitter (inscrit au dossier) à partir de 16 h.

ou

➢ **L'enfant <u>qui quitte</u> le camp avec <u>un parent ou un adulte autorisé</u>** (inscrit au dossier) attend l'arrivée du parent avec le moniteur.

Les parents et/ou tuteurs devront **se présenter à 16 h** devant le bloc sportif de Jean-du-Nord.

Les parents et/ou tuteurs devront s'identifier auprès du moniteur du groupe de leur enfant en présentant une carte d'identité avec photo.

<u>Autorisation de départ</u>

Si vous désirez ajouter des noms de personnes autorisées à quitter avec votre enfant dans le dossier ou autoriser votre enfant à quitter à pied, des feuilles seront disponibles à la table d'accueil.

➢ **L'enfant <u>qui reste</u> au service de surveillance :**

Les parents devront se présenter entre 16 h et 16 h 45 au lieu d'accueil devant le bloc sportif de Jean-du-Nord. Les parents et/ou tuteurs devront s'identifier auprès du moniteur à l'accueil en présentant une carte d'identité avec photo.

Lors des inscriptions, dans le dossier de votre enfant vous avez indiqué, toutes les personnes autorisées à venir le chercher.

Une PIÈCE D'IDENTITÉ avec photo sera demandée à toute personne qui viendra chercher un enfant afin de nous assurer qu'elle en a l'autorisation. Veuillez transmettre le message aux personnes concernées.

<u>**Nous ne laisserons partir aucun enfant sans autorisation et/ou sans carte d'identité, même si votre enfant ou le personnel connait la personne.</u>

## Sécurité

Pour la sécurité des enfants, nous vous demandons d'être vigilant près du site du camp de jour. Voici quelques conseils de sécurité à respecter :

- ✓ Réduisez votre vitesse
- ✓ Restez à une bonne distance des cyclistes et des piétons
- ✓ Sensibilisez votre enfant à <u>marcher</u> dans le stationnement et les zones de traverse.

## Retard, absence ou annulation

### Retard

L'enfant qui n'est pas inscrit au service de surveillance doit obligatoirement arriver entre 8 h 20 et 8 h 30. Si vous prévoyez, **pour une raison ou une autre**, que votre enfant n'arrivera pas à l'heure (rendez-vous ou autre), SVP nous en informer au moins une journée à l'avance en communiquant avec les responsables au **418-962-2525 # 2130** ou **#2007** ou en avisant les moniteurs «Sauterelles» à l'accueil.

Si vous ne respectez pas l'heure de **fermeture du service surveillance**; soit **16h45**, l'enfant ne pourra pas se présenter au camp de jour le lendemain ou le lundi suivant (si non-respect un jeudi).

### Absence d'une journée

Si votre enfant ne se présente pas au camp de jour pour **une journée, il n'est pas nécessaire de nous en informer**. Comme les présences sont prises plusieurs fois par jour, les moniteurs savent qui est présent ou absent cette journée-là.

### Annulation d'une semaine de fréquentation

Si vous désirez annuler une ou plusieurs semaines du camp de jour, du service de surveillance ou du service de transport d'autobus, vous devez avisez au plus tard le jeudi précédent avant 12 h en téléphonant uniquement **au 418-962-2525 #2908**.

Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

## Quoi mettre dans le sac à dos

Afin d'assurer le bon déroulement des activités, votre enfant doit avoir avec lui son matériel, **bien identifié**.

**À porter ou à apporter chaque jour :**

- ✓ Bouteille d'eau réutilisable
- ✓ Crème solaire *toujours l'appliquer avant l'arrivée au camp de jour
- ✓ Huile à mouche
- ✓ Maillot de bain et une serviette
- ✓ **Souliersde sport d'intérieur pour le gymnase *obligatoire**

*Des bacs seront identifiés à chacun des groupes afin que votre enfant y laisse ses souliers pour la période de fréquentation du camp

- ✓ Des espadrilles ou des sandales de sport, idéalement à bouts fermés, et une tenue vestimentaire appropriée en fonction des conditions météo
- ✓ Une casquette ou un chapeau pour se protéger du soleil
- ✓ Un chandail chaud
- ✓ Un dîner froid et deux collations

*Veuillez noter que l'organisation du camp de jour ne fournira ni bouteille d'eau ni écran solaire.*

## Interdit

Jouets, toutous, jeux vidéos portatifs, téléphones intelligents, lecteurs numériques et autres appareils électroniques.

* À moins d'une activité spéciale et que les moniteurs le permettent.

## Repas et collations

Tous les enfants dînent sur place avec leur groupe.

Vos enfants seront dehors la majeure partie de la journée., ils dépenseront donc beaucoup d'énergie! Assurez-vous qu'ils aient assez de nourriture dans leur boîte à lunch.

De plus, comme il n'y a pas de réfrigérateur sur place, les packs de glace (Ice Packs) sont fortement recommandés pour assurer la conservation des aliments.

Le partage de nourriture entre les enfants est interdit, en raison des intolérances et allergies alimentaires.

**À apporter :**

- ✓ Un repas froid

* Aucun accès à un four à micro-ondes n'est possible. Le thermos est une belle alternative.

- ✓ 2 collations (AM et PM)

**Les noix et les arachides sont strictement interdites.**

Vous êtes également priés d'éviter d'apporter des aliments portant la mention peut contenir des traces d'arachides.

## Transport

Un service de transport est offert pour amener les jeunes des secteurs de Gallix, Clarke, Ferland, place de l'Anse, Moisie et des Plages au camp de jour.

Les parents et/ou tuteurs qui ont inscrit leurs enfants recevront par la poste en juin, les informations concernant : le point d'arrêt, l'heure de départ et d'arrivée et la **carte d'autobus**. Cette carte servira à votre enfant pour l'embarquement dans l'autobus.

## Communication aux parents

Une bonne communication avec les parents est primordiale. Nous favoriserons la communication par téléphone. Lorsque la situation le requiert, nous organiserons une rencontre parent/moniteur selon la disponibilité de tous.

Tous les jeudis, la programmation de chaque groupe pour la semaine suivante sera publiée sur la page Facebook du Camp de jour – Ville de Sept-Îles

Les parents et/ou tuteurs sont invités à s'abonner à la page Facebook du camp de jour afin de connaître les activités qui seront publiées à chaque semaine.

À noter que nous répondrons aux messages reçus sur la page Facebook uniquement durant les heures de travail, soit : du lundi au jeudi, entre 8 h et 17 h. Par contre, notre priorité est de s'occuper des enfants, alors il se peut que nous ne vous répondions pas immédiatement.

## Intimidation

Les gestes d'intimidation ne sont pas tolérés. Dans le but d'offrir aux jeunes un environnement sain, sécuritaire et agréable, nous vous demandons de nous informer si votre enfant laisse entendre qu'il vit des situations difficiles au camp de jour ou s'il est ou a été victime d'intimidation.

## Code d'éthique du parent

En tant que parent d'un enfant fréquentant le camp de jour, vous devez respecter les éléments suivants :

- Être respectueux envers les jeunes et les employés du camp de jour (moniteur, moniteur-chef, responsable, etc.)
- Employer un langage approprié et respectueux dans toutes vos communications
- Respecter le code de vie du camp de jour et les directives présentées dans le guide parent enfant
- Fournir le matériel nécessaire à votre enfant.

**«TOLÉRANCE ZÉRO »**

La violence va bien au-delà de l'agression physique. Afin d'assurer la sécurité physique, émotionnelle et psychologique du personnel, des parents et des enfants, nous encourageons l'utilisation d'un langage respectueux et non violent au sein du camp de jour de la Ville de Sept-Iles.

## Code de vie des enfants

- Je respecte les mesures d'hygiène
- Je respecte les autres autour de moi : mes amis, les moniteurs, la direction et toute autre personne
- J'évite de bousculer les autres et de me chamailler
- Je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes
- J'utilise de bons gestes et j'emploie de bons mots lorsque je m'adresse aux autres
- J'écoute et mets en application les consignes et les règles de mon moniteur
- Je participe activement aux activités
- Je ramasse mes déchets et je les mets à la poubelle
- Je reste avec mon moniteur et mon groupe
- Je m'habille convenablement pour participer aux activités
- Je suis de bonne humeur et souriant
- Je suis poli avec les moniteurs et les amis du camp de jour
- Et surtout… je m'amuse !

## Mesures disciplinaires

### Règlements du camp de jour

Dans l'organisation du camp de jour, tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité des enfants et leur offrir un cadre harmonieux, propice au plaisir et à l'épanouissement. Dans cette optique, aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée de la part des jeunes ou des parents.

Ainsi, un enfant peut perdre le droit de fréquenter le camp de jour si :

- ✓ Il nuit au bon fonctionnement de son groupe
- ✓ Il ne respecte pas les règlements
- ✓ Il a un comportement violent

En cas de comportement inadéquat, le personnel intervient selon les étapes suivantes :

1. Avertissements verbaux par le moniteur en fonction de l'acte posé par l'enfant. Appel téléphonique aux parents
2. Premier avertissement et suspension d'une (1) journée
3. Deuxième avertissement et suspension de trois (3) jours
4. Renvoi de l'enfant pour le reste de l'été

Certains comportements peuvent exiger des sanctions immédiates (ex. : fugue, violence physique ou psychologique, intimidation, taxage, etc.). Dans ces cas, les responsables se réservent le droit d'expulser le jeune sans préavis. Un enfant pourrait être expulsé du camp de jour si le parent fait preuve de violence verbale, physique ou psychologique envers un membre du personnel ou un enfant.

## Allergies

Si votre enfant présente une intolérance alimentaire ou qu'il est allergique à certains aliments, il est **TRÈS IMPORTANT** d'inscrire cette information sur la fiche santé.

Pour les enfants allergiques qui ont une dose d'adrénaline, ils doivent **TOUJOURS** garder leur Epipen avec eux et le parent doit s'assurer que les moniteurs du groupe savent où le trouver en cas de besoin.

Nous vous conseillons d'expliquer comment l'allergie de votre enfant se manifeste et ce qui risquerait de déclencher l'allergie.

- Éruption cutanée, réaction respiratoire, réaction gastro-intestinale, réaction cardiovasculaire, réaction neurologique, etc.
- L'ingestion de l'allergène, le toucher, l'odeur, piqûre, etc.

## Gestion de la COVID-19

*En date du 25 mai 2022. En cas de changement, les parents seront avisés.*

Le camp de jour de la Ville de Sept-Îles suit les directives de la Santé publique et de l'Association des camps du Québec (ACQ).

Tout au long de l'été, nous allons maintenir les routines d'hygiène (lavage des mains, nettoyage des surfaces, du matériel, etc.).

Si votre enfant présente des symptômes de la COVID-19, référez-vous au site web gouvernement du Québec et suivez les consignes émises.

www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/isolement

Ne baissons pas la garde !
Utilisons judicieusement l'expérience acquise dans les dernières années afin de diminuer les risques !!

## Risques de contagion

Si votre enfant présente des symptômes qui donnent au personnel des raisons de croire qu'il est malade, vous serez contacté et quelqu'un devra venir le chercher le plus rapidement possible. Si votre enfant a des symptômes (fièvre, vomissements, poux, toux importante, etc.) pouvant être contagieux, nous vous demandons de le garder à la maison pour éviter la propagation.

## Fiche santé

Il est important de remplir la fiche santé pour le bien-être de votre enfant. Si, au cours de l'été, il y a des changements dans l'état de santé de votre enfant, il est essentiel d'en aviser les responsables.

Nous vous demandons d'inscrire le plus de numéros de téléphone possible afin que nous puissions vous joindre qu'en cas d'urgence.

## Renseignements médicaux

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans l'**autorisation écrite** des parents ou tuteurs. Ceux-ci doivent **remplir le formulaire d'autorisation de prise d'un médicament** (situé à la dernière page de ce guide) **l'imprimer et le mettre dans le sac à dos de l'enfant** à son premier jour de fréquentation avec les médicaments à administrer pour la journée dans un pot identifier au nom de l'enfant.

Les médicaments seront conservés dans le bureau des moniteurs-chefs.

Prendre note que seule la dose de la journée peut être conservée dans nos bureaux. Ainsi, le parent doit apporter à chaque jour la dose nécessaire selon la posologie prescrite du médicament.

**Aucun médicament, sous ordonnance ou en vente libre, ne peut être laissé dans le sac à dos de l'enfant**, et ce, pour éviter des incidents imprévisibles, notamment le risque que le médicament puisse être pris par un autre enfant.

## Responsable du camp de jour

### Groupe des 5-6-7 ans :

Annie Thibault, technicienne en loisirs, 418 962-2525, poste 2961

### Groupe des 8-9-10-11-12 ans et Les hérissons :

Marie-Hélène Ménard, technicienne en loisirs, 418 962-2525, poste 2979

**Camp de jour – Ville de Sept-Îles**

# AUTORISATION DE PRISE D'UN MÉDICAMENT

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de mentionner tout médicament qui doit être pris par l'enfant. Merci d'aviser la direction du camp de jour et/ou service de surveillance de toute modification concernant ces renseignements.

**INFORMATION SUR L'ENFANT**

| |
|---|
| Nom de l'enfant : |
| Date de naissance : |
| Groupe de l'enfant : |

**PERSONNES-RESSOURCES**

| | | |
|---|---|---|
| Nom et prénom du parent : | | |
| Tél.(résidence) | Tél. (cellulaire) : | Tél. (travail) : |

| |
|---|
| Raison de la prise du médicament : |
| Dose : |
| Fréquence : Heures : |
| Forme : capsule, pilule ☐ liquide ☐ autre ☐ spécifiez : |
| Mon enfant prend son médicament : seul ☐ avec de l'aide ☐ |
| Le médicament a besoin d'être réfrigéré : oui ☐ non ☐ |
| Date du début de la prise du médicament : Fin : |
| Le médicament sera remis au moniteur : chaque jour ☐ |
| Autres informations pertinentes : |

**J'autorise mon enfant à prendre le médicament décrit ci-dessus en se conformant aux modalités prescrites.**

Nom du parent/tuteur : _____

Signature du parent/tuteur : _____

Date : _____